



Ville de Porrentruy  
Histoire Vie Nature Formation

## **REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « PLAFOND DES SUBVENTIONS » (N° 1045) (PLR)**

**Séance du 15 novembre 2018**

**Point n° 10**

Bien que le texte déposé s'apparente plus à un postulat qu'à une question écrite, le Conseil municipal donne les indications suivantes.

A l'image des dépositaires de la question écrite, le Conseil municipal se réjouit des effets du programme RHCA en collaboration avec le Canton de 2008 à 2012, puis ERHCA porté par la Municipalité dès 2013.

Contrairement aux aides en matière d'économie d'énergie pour lesquelles il est précisé dans les directives d'octroi qu'elles sont limitées au budget annuel, concernant le ERHCA, rien n'est prévu en ce sens. Dans les premières années, les montants étaient inférieurs aux montants budgétés (CHF 125'000.-) vu le décalage entre le démarrage des projets et leur réalisation.

Depuis 2015, pour éviter d'être confrontés à un montant versé trop important si plusieurs projets se terminent simultanément, des écritures transitoires sont réalisées pour toutes les promesses réalisées durant l'année et pour autant que les travaux aient débuté. Cette manière de faire n'est appliquée qu'au programme ERHCA, les autres subventions (tourisme, économie, sport, culture, manifestations, énergie, social, etc.) étant plus faciles à gérer dans le temps.

Il est à relever qu'en moyenne les dépenses ont avoisiné les CHF 70'000.- par année. En fonction des projets en cours, le montant proposé pour le budget 2019 s'élève à CHF 90'000.-, plus CHF 10'000.- pour le projet d'analyse d'immeuble, soit CHF 100'000.- au total.

29 octobre 2018

Le Conseil municipal